

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-1 à 7 du code du travail)

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Île de France :
Déclaration n° 11 75 46 034 75

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation :

Dénomination commerciale : SEX-ASSIST
Nom commercial : ECOLE DE PSYCHO SEXOLOGIE
N° de SIREN : 452 328 206
Siège : 23 rue du Départ – 75 014 PARIS -FRANCE

2) Le cocontractant - dénommé le stagiaire :

Nom :
Prénom :
Adresse :

ARTICLE 1 : OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :
Formation en Psycho sexologie
Préparation à l'attestation de Praticien en Psycho Sexologie

Article 2 : NATURE ET CARACTÉRISTIQUE DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code du travail

Actions de conversion qui permettent d'acquérir une nouvelle qualification ou de changer d'activité professionnelle.

- **Intitulé du stage :**

Psycho sexologie : Psycho sexologie : aspects médicaux et prévention

- **Objectifs** : Acquérir les connaissances de base en sexologie
- **Déroulement de la formation** :
- L'enseignement complet se déroule sur 3 modules théorique et pratique de 15 jours chacun.
Soit un **enseignement théorique** en sexologie de 189 heures
un **enseignement pratique** des outils permettant la prise en charge de 6 journées soit 126 heures

Un **enseignement obligatoire en psychosomatique, psychopathologie et psychothérapie énergétique** (module 1, 2 et 3) appliquée à nos consultations de 26 journées soit 182 heures
et un **accompagnement et une supervision** de fin d'études de 3 journées et 2 heures en individuelle soit 23 heures font également parties du cursus de base.

Au total la formation de base est de 74 journées de formation soit 520 heures sur 3 années.

Il est conseillé aux élèves de suivre également les enseignements de spécialité qui complètent leur formation pour apporter plus d'outils à nos étudiants.

Dates et horaires de la formation :

Les dates sont susceptibles d'être légèrement modifiées.

Horaires de chaque journée de formation :

De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

Les cours de la formation théorique se déroulent à raison d'un samedi par mois.

L'enseignement pratique se déroule la dernière semaine de juin de 9H00 à 18H00

Les dates des prochaines sessions :

Les dates sont confirmées en septembre de chaque année scolaire pour l'année entière afin de vous permettre de mieux vous organiser.

Année 2024 – 2025
Les dates seront confirmées en septembre 2024

Cours obligatoires

Cours du samedi

Les 12 octobre, 16 novembre, 7 décembre 2024 et 11 janvier, 1er février, 15 mars, 5 avril, 17 mai et 14 juin 2025 (ces cours peuvent être suivis à distance)

Journée de janvier :

Le 10 janvier 2025

Séminaire pratique :

Du 23 au 27 juin 2025

Autres dates à retenir : choix du module en fonction de votre parcours

Module 1 à suivre avec votre premier cycle de formation

Séminaire d'initiation à la psychosomatique

Du 6 au 9 janvier 2025

Du 3 au 6 février 2025

Module 2 à suivre avec votre deuxième cycle de formation

Séminaire en psychopathologie – Les troubles de l'attachement

Du 26 au 29 novembre 2024

Séminaire d'initiation en EFT

Du 11 au 14 mars 2025

Atelier posture

Les 12 et 13 juin 2025

Module 3 à suivre avec votre troisième cycle de formation

Du 18 au 21 novembre 2024

Du 9 au 12 décembre 2024

Module 4 à suivre avec votre troisième cycle de formation

Du 14 au 16 octobre 2024

Séminaires de spécialité conseillés – Année 2024 - 2025

- **Séminaire outils en sophrologie**
Du 21 au 24 janvier 2025
- **Séminaire approche tantrique**
Du 24 au 27 mars 2025
- **Séminaire introduction à la psychiatrie**
Du 1^{er} au 3 avril 2025
- **Ateliers outils en naturopathie**
Dates à prévoir
- **Ateliers outils en respiration**
Dates à prévoir
- **Supervision optionnelle**
Les 6 décembre 2024, 7 mars 2025 et 6 juin 2025

Module théorique

Cours 3 Psycho sexologie, aspects médicaux et prévention

Année 2024 - 2025

- Chirurgie sexuelle
Image du corps : corps réel et corps imaginaire
- La sexualité et affections chroniques – Sexualité et cancer
- Sexualité et troubles psychiatriques – Sexualité et handicap
- Contraception – IVG – Dénier de grossesse
- Sexualité et grossesse 1
Le désir d'enfant – La procréation médicalement assistée – La grossesse
- Sexualité et grossesse 2
Le post partum – La sexualité et l'arrivée des enfants dans le couple
- IST - Prévention
- Dépendances et sexualité – Troubles du comportement alimentaire
- la prise en charge des troubles sexuels par l'hypnose

Séminaire estival

- Co thérapie de couple
- Fantasma thérapie (Fantasmes adultes)
- Relaxation
- Entretiens simulés

Module 1 - Enseignement obligatoire de la psychosomatique

Cet enseignement sera suivi pendant votre première cycle de formation.

Chaque année des intervenants sont invités pour éclairer certains points de ce programme.

- Introduction à la psychosomatique par les apports de la chronobiologie
 - Rappels sur le système nerveux et périphérique
 - Rappels sur le système immunitaire
 - Vers une nouvelle définition du stress
 - Inflammation de bas grade et action épigénétique du microbiote
 - Le cerveau émotionnel ou la neuro anatomie des émotions
 - Les nouveaux apports des neurosciences
 - L’empreinte de la dépression, de l’angoisse et de la peur au cœur des neurones
 - Les maladies psychosomatiques : souffrances imaginaires ou vraies maladies
 - La psychosomatique dans le modèle psychanalytique : le modèle freudien
symptômes hystériques de conversion, symptômes fonctionnels, symptômes
hypocondriaques, les maladies organiques
 - La psychosomatique et les troubles de la personnalité
 - Intérêt de la psychothérapie pour résoudre les troubles psychosomatiques
 - Le rôle de la prescription médicamenteuse dans le traitement des maladies
psychosomatiques
 - Le sport comme remède pour redevenir acteur de sa vie
 - La médication ou comment connecter l’esprit avec ce qui se passe à l’intérieur du
corps
 - La nutrition et la micro nutrition comme piste de traitement
 - Les névralgies pudendales chez l’homme et la femme
 - La prostatodynie
 - Douleur et plaisir
 - L’endométriose : douleurs et infertilité
 - Les dermatoses génitales chez l’homme et la femme
 - L’asthme et les dermatoses comme signaux d’alerte
 - Ambitions et limites de la gynécologie psychosomatique
 - La douleur pelvienne et ou la douleur vulvaire
 - La gynécologie psychosomatique pour tomber enceinte
 - L’I.V.G. et les troubles psychosomatiques
 - Le syndrome d’excitation génitale persistante
-
- Temps de réflexion autour de quelques cas cliniques

Module 2 - Enseignement obligatoire en psychopathologie – troubles de l'attachement

Cet enseignement sera suivi pendant votre deuxième cycle de formation.

- Définition de la notion d'attachement
- Dernières découvertes en neuroscience : relations entre l'attachement à la mère et la construction psychique de l'enfant
- La construction de la personnalité
- Les théories de l'attachement selon Bowlby
 - Attachement secure
 - Attachement insecure ambivalent / anxieux
 - Attachement insecure évitant
- L'attachement comme système motivationnel
- Evaluation des styles d'attachement de nos patients dans la relation familiale et amoureuse : importance de l'anamnèse
- Importance de la prise en compte des aspects trans-générationnels

- Les styles d'attachement chez l'adulte et conséquences sur la vie relationnelle de nos patients
- Le style secure ou autonome
- Les styles d'attachement insecure

- Comment le développement d'une forme d'attachement dysfonctionnel peut favoriser l'apparition de troubles de la personnalité

- Les troubles de la personnalité : définitions
- Classifications dimensionnelles et catégorielles
- Diagnostic et clinique
- Epidémiologie
- Profils
 - Personnalité évitante
 - Personnalité paranoïaque
 - Personnalité histrionique
 - Personnalité obsessionnelle
 - Personnalité schizoïde
 - Personnalité narcissique
 - Personnalité borderline

- Les états limites
- Définition du concept clinique du trouble de la personnalité limite
- Schéma de la peur de l'abandon
- Expression du trouble dans la vie familiale et de couple : menace de suicide, chantage, recherche d'émotions intenses, rages, répétition des situations d'abandon
- Les personnalités borderline et les addictions
- Les troubles de l'attachement et les troubles alimentaires

- Les différents types de mères borderline selon C.A. Lawson
 - « La petite fille abandonnée »
 - « L'ermite »
 - « La reine »

Comment guérir un attachement insecure

- Approches thérapeutiques :
Comment gérer la personnalité borderline en consultation
Expression des formes d'attachement dans le transfert
Psychothérapie focalisée sur le transfert

- Approches thérapeutiques suite

La pleine conscience
Thérapie comportementale Dialectique
Thérapie des schémas
Développement de la mentalisation

- Ateliers pratiques

Module 2 - Enseignement obligatoire en psychothérapie énergétique

Cet enseignement sera suivi pendant votre deuxième cycle de formation.

- **E.F.T. Technique de libération émotionnelle**
 - Présentation de l'EF.T.
 - Comment l'utiliser sur soi et sur les autres
 - Ciblage par l'anamnèse
 - Travail sur les acupoints
 - Procédure de paix personnelle
 - Démonstrations et exercices pratiques
 - Définition d'un trauma simple et évolution des conséquences sur le patient
 - Technique du film
 - Technique de l'histoire racontée
 - Démonstrations et exercices pratiques
 - Les différents types de mémoires
 - Réactions de l'organisme face au stress
 - Manifestation de l'émotion pendant la séance d'E.F.T.
 - Technique trauma sans larme
 - Chasse à la douleur
 - Approche furtive
 - Démonstrations et exercices
 - Exercices pratiques pour une bonne intégration des connaissances
 - Utilisation de l'E.F.T. en groupe
 - L'E.F.T. à distance
 - Spécificité du travail avec les enfants

Module 2 – Atelier alliance et posture

Cet enseignement sera suivi pendant votre deuxième cycle de formation.

Travail sur des situations pratiques et concrètes pour savoir gérer les difficultés en lien avec les patients et les thérapeutes.

Module 3 - Enseignement obligatoire en hypnose

Cet enseignement sera suivi pendant votre troisième année de formation.

- **Initiation à l'hypnose**
 - Apprentissage de l'auto hypnose
 - Relaxation respiratoire
 - Relaxation comportementale
 - La catalepsie
 - Le phénomène de lévitation

 - Rappels sur les syndromes post traumatiques
 - Travail sur les âges clandestins
 - Technique de la régression en âge
 - Utilisation de l'hypnose dans la gestion des traumatismes
-
- Comment les mots soignent les maux
 - Utilisation des métaphores
 - Application clinique
 - Mise en situation par petits groupes de travail

Module 4 - Accompagnement et supervision de fin d'étude sur 10 cas :

- Accompagnement et supervision

Pour valider votre cursus, nous demandons une supervision sur 10 cas détaillés à l'écrit, choisis par les étudiants souhaitant obtenir le Certificat de Psycho Sexologue Praticien. Ce travail a pour unique but une réflexion sur la prise en charge de nos étudiants afin qu'elle soit améliorée. Une supervision collective autour des cas proposés permettra à tous d'enrichir leur pratique.

Pendant ce séminaire, des questions pratiques sont également abordées : assurance, comment se faire connaître, publicité...

- Prévention du traumatisme vicariant

Le traumatisme vicariant (épuisement du professionnel de santé) sera aussi abordé. Ces journées de formation nous permettront de réfléchir à l'impact de notre travail sur nos vies personnelles, familiales ou conjugales mais aussi sur nos émotions, croyances et

perceptions. Le personnel soignant est très exposé en étant en contact quotidien avec des victimes traumatisées ou très souffrantes. Afin de prévenir les réactions de détresse, vous aurez des outils pour poursuivre votre travail longtemps avec plaisir.

Il est possible de se pré inscrire aux séminaires de spécialité. Les conventions de formation sont toutes disponibles en octobre de chaque année. Vous pouvez déjà trouver le détail de ces enseignements sur le livret de scolarité.

Article 3 : NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLEMENT NÉCESSAIRE AVANT L'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Les stagiaires sont admis sur dossier par la responsable de la scolarité. Cette formation est plus particulièrement destinée aux candidats des professions médicales, para médicales et psychologiques.

Article 4 : ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- **Dates et horaires de la formation :**
- **Formation théorique 63 heures – un samedi par mois d’octobre à juin**
 - De 9H30 à 18H00
- **Formation pratique 42 heures – La dernière semaine du mois de juin**
 - De 9H00 à 18H00
- **Enseignement de spécialité**
 - De 9H00 à 18H00
- **Cours théoriques interactifs et cours pratiques** par des exercices en petits groupes, simulations de consultations...
- **Validation des connaissances :**
 - La validation de chaque module est basée sur la réussite d’un examen : une épreuve écrite de 2H00 notée sur 20 portant sur le programme de chaque module 80% de la note et de la note de 2 fiches de lecture (par module) à rendre dans les délais demandés : 20% de la note. La validation de chaque module d’enseignement sera effective avec une moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Un mémoire est à préparer pour la fin du cycle d’études lors de votre troisième année.

- Une attestation sera remise au candidat avec la mention de la note obtenue lors de chaque validation.

- En cas de non obtention d'une note au moins égale à 10 sur 20, une attestation de présence aux cours pourra être remise. Des sessions de rattrapage sont organisées régulièrement.

Une attestation de Conseiller en Psycho sexologie sera remis aux étudiants ayant réussi 2 années et suivi le cursus en psychosomatique.

Une attestation de Praticien en Psycho Sexologie sera à ceux ayant validé 3 années ou 3 cycles d'enseignement, remis un mémoire de fin de formation et suivi les modules 3 et 4 obligatoires.

Une attestation de Maître Praticien en Psycho Sexologie est accordée aux étudiants Praticien en Psycho Sexologie ayant suivi tous les enseignements optionnels proposés.

- **Les effectifs** : L'Ecole de Psycho Sexologie accepte des groupes d'environ 40 personnes par cycle.

Article 5 : DÉLAIS DE RÉTRACTATION

A compter de la date de la signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES – en exonération de TVA

Frais de dossier : 100 euros – pour les premières inscriptions

Formation théorique et pratique :

2 000 euros

1 800 euros sur la base du tarif anticipé (dossier réceptionné avant le 21 juin 2024)
pour les étudiants entrant en deuxième ou en troisième année

Modules obligatoires – des équivalences sont possibles.

Module 1 - 1 100 euros

Module 2 – 1 400 euros

Tarif préférentiel pour les étudiants en cours de formation : 1 250 euros

Module 3 – 1 100 euros

Supervision obligatoire de fin d'étude

Etude de 10 cas cliniques détaillés à l'écrit

650 euros

Article 7 : INTERRUPTION DE LA FORMATION

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation en lien avec le non-respect du règlement intérieur ou l'abandon de la formation par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes.

Si la demande intervient après le démarrage de la formation, le coût de l'ensemble de la formation est dû. En cas d'engagement sur plusieurs années, seule l'année en cours sera due.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure, dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Aucune demande de remboursement ne pourra être faite si l'organisme de formation est empêché de dispenser la formation en suivant l'organisation habituellement établie dans l'école, par suite de force majeure, dûment reconnue.

Article 8 : CAS DE DIFFÉREND

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance du siège de la société sera seul compétent pour régler le litige.

Merci de prendre connaissance du livret de scolarité et des conditions générales de vente, téléchargeable en ligne pour avoir encore plus de détails sur nos formations.

Fait en double exemplaire, à

, le

Le stagiaire

Pour l'organisme de formation

(Nom et qualité du signataire)

Signature

signature

Barreteau Fabienne PDG

onzième et dernière page